

Montréal, le 2 mars 2020

Par courriel

Mme Maude Ladouceur
Conseillère en aménagement
Division de l'aménagement et du design urbain
Direction de l'urbanisme
Service de l'urbanisme et de la mobilité
Ville de Montréal

Objet : Consultation publique sur le futur Quartier Namur-Hippodrome

Bonjour Madame Ladouceur,

À la suite de la lecture de la documentation et des mémoires déposés, la commission a quelques questions.

1. En comptabilisant les projets de développement identifiés sur la carte présentée en séance d'information¹ se trouvant sur le territoire de la Ville de Montréal au sud de l'autoroute Métropolitaine, quel sera le nombre d'unités et le pourcentage de logements sociaux et communautaires ainsi que le nombre et le pourcentage de logements abordables qui seront construits?
 - a. Si aucuns logements sociaux et communautaires ou abordables ne sont prévus, est-ce qu'une compensation financière des promoteurs sera exigée?
2. Dans plusieurs mémoires reçus par la commission, il est mentionné que seulement 44 unités de logements sociaux et communautaires ont été réalisées sur 2 231 unités construites dans le secteur du triangle.
 - a. Où sont situées ces 44 unités?

¹ Présentation de la Ville lors de la séance d'information du 20 novembre 2020, doc. 3.17, p. 30

- b. Pour quelles raisons le pourcentage de logements sociaux et communautaires est-il si faible?
 - c. Est-ce que des unités de logements abordables ont été construites dans le secteur du triangle?
3. L'acte de cession liant le Gouvernement du Québec et la Ville de Montréal pour le terrain de l'hippodrome mentionne au point 5.2.3 « *Le lien Cavendish-Cavendish est une route qui relève de sa responsabilité et elle s'engage à inscrire ce dernier au plan de transport de l'agglomération et à son programme triennal d'immobilisation;² »*
- a. Est-ce que cela signifie que seul Montréal payera pour le lien Cavendish même si une partie de celui-ci desservirait le parc industriel de Ville de Mont-Royal ?
 - b. L'agglomération en paiera-t-il une partie ?

La commission souhaiterait obtenir ce document le plus rapidement possible.

Merci de votre précieuse collaboration,

Élise Naud
Secrétaire de commission

² Acte de cession, doc. 3.16, p. 11